



Kemgard® MZM

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 10/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5
Page 1 de 13

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Kemgard® MZM

Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ignifugeant supprimeur de fumée

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant J.M. Huber Corporation
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600
Atlanta, GA 30339 USA
Tel: +1 678 247-7300

Société : J.M. Huber Corporation
Cumberland Boulevard, Suite 600 , GA 30339 USA : +1 678 247-7300

Internet www.huberadvancedmaterials.com

Contact E-Mail www.huberadvancedmaterials.com/contact

E-mail hubermaterials@huber.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)
Anti-Poison belge)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Fiche de données de sécurité

Kemgard® MZM

Date d'émission : 10/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5
Page 2 de 13

Identification des dangers

Danger physique Non classé

Dangers pour la santé Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée, catégorie 2

Danger pour l'environnement Toxicité aquatique chronique, catégorie 3

2.2. Éléments d'étiquetage**Symboles/pictogrammes**

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger
H373 – Peut causer des dommages aux organes (reins) en cas d'exposition prolongée ou répétée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

Prévention
P260 - Ne pas respirer les poussières
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
Se laver les mains soigneusement après manipulation

Intervention
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

Stockage
Conserver dans un endroit sec
Conserver à l'écart des matières incompatibles

Élimination
P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

2.3. Autres dangers Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Fiche de données de sécurité

Kemgard® MZM

Date d'émission : 10/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5
Page 3 de 13

3.1. Substance Sans objet

3.2. Mélanges Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
Hydroxyde de magnésium	1309-42-8	215-170-3	Non classé.	> 75
Oxyde de zinc de molybdène	22914-58-5 61583-60-6	245-322-4	Toxicité aiguë. 4, H332 Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition répétée 2, H373 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 2, H411.	< 25

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

Contact oculaire En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Contact cutané Laver abondamment à l'eau et au savon.

Inhalation Ne pas respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

Danger par aspiration Voie d'exposition peu probable.

Notes au médecin Traiter les symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traiter les symptômes. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

Fiche de données de sécurité

Kemgard® MZM

Date d'émission : 10/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5
Page 4 de 13

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Jet d'eau (brouillard). Agent chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction déconseillés

Ne jamais utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Pour les non-secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur
Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Fiche de données de sécurité

Kemgard® MZM

Date d'émission : 10/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5
Page 5 de 13

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Minimiser la génération et l'accumulation de poussières
Mettre en place une ventilation adaptée
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
Conserver à l'écart des matières incompatibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Hydroxyde de magnésium

ACGIH	TLV-TWA: 8-hr : 10 mg/m ³ (total dust) 3 mg/m ³ (respirable fraction)
OSHA	TWA: 15 mg/m ³ total dust 5 mg/m ³ respirable
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	TWA: 15 mg/m ³ (total dust)

Oxyde de zinc de molybdène

ACGIH	TWA: 10 mg/m ³ dust 0.5 mg/m ³ Respirable fraction
OSHA	TWA: 5 mg/m ³ (respirable); 10 mg/m ³ (dust) PEL: 5 mg/m ³ (respirable) 8-hr TWA: 10 mg/m ³
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	
Bulgarie	TWA: 10 mg/m ³
République tchèque	Ceiling: 25mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³
Estonie	TWA: 5 mg/m ³ (respirable dust) 10 mg/m ³ (total dust)
Estonie	STEL: 0.5 mg/m ³
Finlande	TWA: 0,5 mg/m ³
France	VLE: 10 mg/m ³ VME: 5 mg/m ³
Allemagne	DFG MAK: TWA: 2 mg/m ³ (inhalable fraction) 0,1 mg/m ³ (respirable fraction)
Pologne	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³
Pologne	STEL 10 mg/m ³
Slovaquie	TWA 2 mg/m ³ Inhalable fraction 0,1 mg/m ³ Respirable fraction

Fiche de données de sécurité

Kemgard® MZM

Date d'émission : 10/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5
Page 6 de 13

Slovénie
Espagne

TWA: 5 mg/m³ (inhalable fraction)
STEL 10 mg/m³ Respirable fraction

Procédures de surveillance recommandées

Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

Valeurs limites biologiques : Aucun(e)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune donnée disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures techniques**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Dangers thermiques

Aucun(e) connu(e).

Mesures d'hygiène

Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éliminer conformément aux réglementations locales

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect:**

État physique

Solide Poudre

Couleur

Blanc

Odeur

Inodore

Fiche de données de sécurité

Kemgard® MZM

Date d'émission : 10/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5
Page 7 de 13

Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	9.4
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point de congélation	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	--
Limite inférieure d'inflammabilité	--
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Faiblement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	1292 - 1652 °F (700 - 900 °C)
Viscosité	Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet
Granulométrie	Aucune information disponible
Densité	2.63 (H2O = 1)
Teneur en COV (%)	Sans objet

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans les conditions normales
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune information disponible
10.4. Conditions à éviter	Formation de poussières Matières incompatibles

Fiche de données de sécurité

Kemgard® MZM

Date d'émission : 10/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5
Page 8 de 13

10.5. Matières incompatibles Agents comburants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e)

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Hydroxyde de magnésium

DL50 par voie orale 8500 mg/kg Rat

Oxyde de zinc de molybdène

DL50 par voie orale >10000 mg/kg Rat

CIRC Non répertorié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée Rein (basé sur la dégénérescence/régénération tubulaire de rats Han Wistar mâles à 125 mg/kg/jour). NOAEL – 60 mg/kg Rat ; Oral; 90 jours.

Toxicité aiguë D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Les poussières peuvent causer une irritation mécanique des yeux.

Sensibilisation cutanée Aucune donnée disponible

Cancérogénicité Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit.

Effets sur certains organes cibles Peau. Yeux. Système respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Rein.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Éviter toute inhalation du produit

Fiche de données de sécurité

Kemgard® MZM

Date d'émission : 10/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5
Page 9 de 13

Ingestion	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
Peau	En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation
Yeux	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
Danger par aspiration	Voie d'exposition peu probable.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé
11.2.2. Autres informations	Sans objet

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement
-----------------------	---

<u>Hydroxyde de magnésium</u>	
Classification allemande WGK (AwSV)	5209 WGK: nwg

12.2. Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.
---	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
---	---------------------------

Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
-------------------------------	--------------------------

Facteur de bioconcentration (BCF)	Aucune donnée disponible.
--	---------------------------

12.4. Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
-----------------------------------	---------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Aucune donnée disponible.
--	---------------------------

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé
---	--

Fiche de données de sécurité

Kemgard® MZM

Date d'émission : 10/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5
Page 10 de 13

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
Codes de déchet	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

Hydroxyde de magnésium

Catalogue européen des déchets	060299.
Classification allemande WGK (AwSV)	5209 WGK: nwg

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada	Non réglementé
DOT, États-Unis	Non réglementé
ADR	Non réglementé
RID	Non réglementé
ADN	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
OACI	Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucun(e)

14.4. Groupe d'emballage Aucun(e)

14.5. Dangers pour Non

Fiche de données de sécurité

Kemgard® MZM

Date d'émission : 10/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5
Page 11 de 13

l'environnement

14.6. Précautions particulières à Sans objet
prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Hydroxyde de magnésium	1309-42-8	215-170-3	Y	Y	Y	(1)-386 (ENCS) (ISHL)	KE-22716	Y	55-1-01343	Y	Y	Y	A
Oxyde de zinc de molybdène	22914-58-5 61583-60-6	245-322-4	N	Y	Y	(1)-781 (ENCS)(ISHL)	KE-11910	N	Y	N	N	Y	A

Légende

REACH No.

Hydroxyde de magnésium

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119488756-18-0040

Pré-enregistrement KKDIK turc 05-0000192735-90-0000

Oxyde de zinc de molybdène

Numéro d'enregistrement REACH 01-2120800481-68-0000

Pré-enregistrement KKDIK turc 05-0000192714-03-0000

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement

Hydroxyde de magnésium

Classification allemande WGK 5209 WGK: nwg (AwSV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

SECTION 16 : Autres informations

Fiche de données de sécurité

Kemgard® MZM

Date d'émission : 10/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5
Page 12 de 13

Motif de la révision	La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878
Date d'émission : Date d'impression : Numéro de révision:	10/01/2024 12/01/2024 1.5
Préparée par	Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs email: regulatory.affairs@huber.com.
Règlement CLP (CE 1272/2008)	Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 – Peut causer des dommages aux organes (reins) en cas d'exposition prolongée ou répétée. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil en matière de formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
EPI - Équipement de protection individuelle
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)
Quantité à déclarer (RQ), (RQ% dans le mélange)
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Demande biochimique en oxygène (DBO)
Demande chimique en oxygène (DCO)
OACI (aérien)

HUBER

Fiche de données de sécurité

Kemgard® MZM

Date d'émission : 10/01/2024
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.5
Page 13 de 13

(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
Association internationale du transport aérien (IATA)
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
DOT (Department of Transportation, États-Unis)
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada
Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Appareil respiratoire autonome en pression positive
Système général harmonisé (SGH)
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité